



MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS
ET DES PROFESSIONS SANITAIRES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

OUVERTURE DU REGISTRE D'ENREGISTREMENT DES OPTICIENS EXERCANTS

EN CÔTE D'IVOIRE.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Madame la Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique informe les opticiens exerçant en Côte d'Ivoire de l'élaboration de la liste des opticiens en exercice en Côte d'Ivoire conformément aux articles 4 et 5 du décret n° 72-151- du 23 février 1972 réglementant l'exercice de la profession d'opticien Lunetier Détaillant.

Pour ce faire, une opération d'identification des opticiens est ouverte à la Direction des Etablissements et des Professions Sanitaires sise au plateau, Avenue Angoulvant, en face du Ministère des Affaires Etrangères.

Les professionnels de ce secteur d'activité devront se rendre dans ce service munis de:

- ❖ une copie légalisée des diplômes ou de l'équivalence des diplômes, le cas échéant ;
- ❖ une copie de la carte nationale d'identité ou un extrait d'acte de naissance + un Certificat de nationalité ;
- ❖ un extrait du casier judiciaire de moins de 3 mois ;
- ❖ deux (2) photos d'identité de même tirage en couleur ;
- ❖ une fiche d'identification à remplir sur place.

Cette opération aura lieu **du 1er juin au 31 août 2018.**

Tous les opticiens sont invités à se faire identifier pour un exercice légal de leur profession.

Contacts : 20324632 / 05700730

Dr Raymonde GOUDOU COFFIE